

3^{ème} Rallye Régional de Printemps Vhrs

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES « Vhrs »

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 9 janvier**
Ouverture des engagements : **Lundi 9 janvier**
Clôture des engagements : **Lundi 20 février**
Parution du road-book : **Samedi 4 mars**
Dates et heures des reconnaissances :
Samedi 4 mars de 9h à 12h et de 14h à 18h00
Vérification des documents et des voitures : **Samedi 4 mars de 14h30 à 19h15**
Heure de mise en parc ferme de départ : **Samedi 4 mars à l'issue des vérifications du concurrent.**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 4 mars à 19h00, mairie de Vézelize (54).**
Publication des équipages admis au départ : **Samedi 4 mars à 20h30, mairie de Vézelize (54).**
Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs
Départ de : à **8h30, le dimanche 5 mars**
Publication des résultats partiels : **Parc fermé, Coopérative agricole de Vézelize.**
Arrivée à : **Vézelize (54) à partir de 16h43, Parking Supermarché G20 à Vézelize.**
Vérification finale : **garage Peugeot Roy à Vézelize.**
Publication des résultats du rallye : **30 Min après l'arrivée du dernier concurrent à Vézelize (54).**
Remise des prix : **le Dimanche 5 mars, sur le podium d'arrivée parc fermé Vézelize (54).**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, organise les 4 et 5 mars 2017, en qualité d'organisateur Administratif et technique le 3^{ème} rallye régional de Printemps.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 01 en date du 13 janvier 2017.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 54 en date du 13 janvier 2017.

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

Téléphone : **09 63 05 68 45** Port. : **06 07 09 00 54** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : www.asaclorrain.eu Email. : asac.comite@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : **Mairie de Vézelize (54).**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Vézelize (54) pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Adresse : **BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Patrice COTTET	8012	0305
Membres	CONDAMIN Claude LOUIS Elisabeth	122813 1287	0314 0313
Secrétaire du collège Secrétaire de Direction de Course	PECCAUD Mimi DUPAYS Véronique	2309 30612	0314 0312
Directeur de course	HAZARD Jan Hug	1505	0304
Directeur de course adjoint et responsable Vhc et Vhrs	MASSON Jacqueline	183132	0304

Adjoints à la Direction de course gestionnaires des ES au PC	ESLINGER Jean Marie SINGER Jean	168503 164561	0308 0308
Responsable Sécurité Véhicule AUTORITE	DUBOIS Jean René	3437	0304
véhicule TRICOLORE	ROMBOURG Francis	34694	0323
Véhicule Info	GERARDIN Didier	19652	0308
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	0321
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel DERCHE Denis GUIDE Dany	105082 33547 140992	0304 0314 0308
Directeur de course ES 1	MADER Franck SICHLER Jean-Jacques	87564 17673	0323 0323
Directeur de course ES 2	ANGELMANN Alain LEONATE Michel	214977 12844	0302 0323
Relations concurrents	HENRY Jean Michel	15551	0308
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	0305
Responsable des commissaires	LECOMTE Laurent	19534	0304
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	0306
Responsables des parcs Regroupement	HARAUX Jean Marie THOUVENIN Isabelle	8103 3295	0314 0304
Médecins Chef	DIDELOT Jean Paul WIEDENKELLER Michel EHLINGER Jean Claude	146262 236682	0312 0304
Chronométrateurs	PEUREUX Odile GERMAIN Christian FRANCHI Françoise CARCHON Gérard	11716 12893 214894 21167	0305 0312 0305 0305

1.2P. ELIGIBILITE

Aucune

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelize.

Samedi 4 mars de 14h30 à 19h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2017
 - Permis de Conduire (sauf navigateur junior)
- (merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

Techniques : Garage Citroën, place des Fêtes à Vézelize.

Samedi 4 mars de 14h45 à 19h15.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 27 mars, l'heure de convocation aux vérifications sur le site www.asaclorrain.eu aucune convocation sera envoyé par courrier

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Peugeot Roy à Vézelize.**

Prix de la main d'œuvre **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3P. Les membres des équipages doivent être titulaires d'une licence nationale ou internationale FFSA valable pour l'année en cours, ou d'un titre de participation délivré pour ce rallye.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : « Haute, Intermédiaire, Basse ».

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} RALLYE DE PRINTEMPS VHRS doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint dûment complété, avant le lundi 20 février 2017.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voiture maximum. Dans le cas où le nombre des engagés au 24^{ème} Rallye de Printemps (80 voitures), du 3^{ème} Rallye de Printemps Vhc (10 voitures) ne seraient pas atteint, les nombres des engagés au 3^{ème} Rallye de Lorraine VHRS sera augmenté sans toutefois que le total des 3 rallyes ne dépasse les 110 voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900,00 €

290 €

L'engagement en VHRS comprend, 2 repas buffet le dimanche midi, 2 repas soirée samedi soir et la plaque rallye souvenir et une plaque assistance, ainsi que des cadeaux divers.

Repas supplémentaire 20€ a demandé.

Les concurrents désirant régler en espèces ou par chèque (d'un sponsor ou autre), le jour des vérifications devront néanmoins joindre au bulletin d'engagement, un chèque personnel qui leur sera échangé sur place. Cette précision devra être apportée sur la demande d'engagement. Les chèques seront déposés en banque le lundi 27 février, ou différés suivant le délai demandé.

3.1.12P. Pièces à joindre à la demande d'engagement,

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur son bulletin d'engagement la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye.

Les licences « conducteurs » internationales (CR, A, B, C, C junior, Régularité et restrictive) ou nationales. (NCC, N, régularité) sont admises. **Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 65 € par personne, après avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier – fax ou Email.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite ; jusqu'au 5 mars, fin des vérifications.

Les forfaits devront être déclarés par écrit (courrier, adressé à l'ASAC. LORRAIN ou fax 03.83.57.99.99) ou par mail : asac.comite@wanadoo.fr.

3.2. P. EQUIPAGES

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

3.2.2.P Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3.P Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.

3.2.5.P Lors des tests de régularité sur routes fermées, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués NF. Casque adapté à la pratique du sport automobile.

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

3.3.P. ORDRE DE DEPART

L'ordre sera le suivant : Vhc, Moderne et Vhrs, un temps intermédiaire de 15 mn entre chaque catégorie.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur ; homologuées FIA/FFSA pour les périodes E-F-G1-G2-H1-H2-I -J1.

Les catégories sont les suivantes :

Tourisme de série (T)
Tourisme de Compétition (CT)
Tourisme Prototype (GTP)
Biplace (TSRC) immatriculée

Grand Tourisme (GT)
Grand Tourisme de Compétition (GTS) Grand
Tourisme Spécial Groupe 5 (HST) Course

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6 Sport Prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K

* Période A avant 1905

Période B 1905 à 1918

Période C 1919 à 1930

* Période D 1931 à 1946
* Période G1 1966 à 1969
* Période H2 1976 ; jusqu'en 1981.
* De 1982 à 1985

Période E 1947 à 1961
Période G2 1970 à 1971

Période F 1962 à 1965
Période H1 1972 à 1975

Sont autorisées les catégories suivantes : (possibilité de retenir une, deux ou trois catégories ci-dessous)

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1985.
2. Catégorie Régularité Prestige : voiture de grand tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 1/1/1986.
3. Catégorie Régularité Prestige : voiture de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/1995)

Les voitures de la période J 1 ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à l'aspect de la période donnée.

L'organisateur peut regrouper et / ou subdiviser toutes les classes.

Les voitures doivent être conformes au code de la route ; un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoires.

De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

Obligation pour moyenne Haute : Voiture avec arceau conforme Ffsa OBLIGATOIRE.

4.1.2 P Equipement

Les pilotes et co-pilotes doivent être en manches longues (impératif)

Seul sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture.

Cependant, **un** seul instrument à affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip / Twin- Master, Retrotrip, Belmogtwin, etc...) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisateur des appareils à affichage électronique (gps, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

Des juges de faits postés sur le parcours pourront vérifier le respect de cet article.

1^{ère} infraction constatée : 15' de pénalité

2^{ème} infraction : mise hors course

Les pneus de type « Racing » sont interdits.

4.3P. ASSISTANCE

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents sont responsables de leurs assistances.

Il sera proposé, à retirer lors des vérifications un pack assistance, inclus dans le prix de l'engagement comprenant par équipage : 1 plaque assistance (obligatoire dans le parc d'assistance prévus par l'organisation)

Il sera prévu tout au long de l'itinéraire des zones ou/et parc d'assistance, les temps impartis des secteurs de liaison concernés tiendront compte de ces délais d'assistance.

Parcs d'assistance, un seul véhicule d'assistance, muni de sa plaque posée visiblement à l'avant du véhicule, par équipage.

Bâches obligatoire pour la voiture de compétition et le véhicule d'assistance, pas de piquets métalliques enfoncés dans le sol.

1 extincteur obligatoire et évacuations des déchets.

Aucune remorque ne sera autorisée dans les parc d'assistance

4.3.2.3P Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.1P

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Printemps représente un parcours de **96.60 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois pour « Le Saintois », 1-3-5 (8,550 km) et « Etrevail », 2-4-6 (4,690 km)** d'une longueur totale de **39,72 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 4 mars, de 8h à 17h au BRASSERIE DES HALLES à Vézelize, ou, aux horaires des vérifications administratives au garage CITROEN à Vézelize.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 4 mars de 8h à 12h00 et de 14h à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99)

Les concurrents doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros.

Tous les équipages recevront un road book comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement. Toutes les distances seront données avec précision en fonction du secteur couvert.

7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Des chronométrages intermédiaires seront déposés dans les épreuves chronométrées.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange Fluo« commissaire »
- Chef de poste : Chasuble orange Fluo « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson rouge « relation concurrents ».

7.3.P CONTROLES DE PASSAGE (CP), HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Les contrôles de passage sont des contrôles ayant pour objectif de vérifier le passage effectif des équipages sur le parcours. A ces contrôles, le commissaire en poste doit simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci lui est présenté, sans mentionner l'heure. Il pourra y avoir des contrôles de passage secrets.

7.5.P SECTEURS DE TEST DE REGULARITE (TR) SUR LA ROUTE FERMEE A LA CIRCULATION

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les tests de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des tests de régularité.

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Directeur de course.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des tests concernés.

7.5.1. P Tests de régularité (TR)

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix fait par le concurrent.

Une classification établie sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :
pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti =
1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie à 45 km/h
Longueur du secteur de test de régularité : 5.1 km
Temps imparti : 6 mn 48 sec
temps réalisé : 6 mn 59 sec = 11 sec de pénalité temps
réalisé : 6 mn 30 sec = 18 sec de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité. Chaque seconde de différence de chronométrage avec le temps idéal entraînera une pénalité de 1 seconde.

Tout dépassement de plus de 10% de la moyenne haute par le concurrent entraînera une pénalité de 30' et la mise hors course en cas de récidive.

7.5.3. P Tests de régularité (TR)

Au départ réel des tests de régularité sur routes fermées, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce test. Cette heure correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant.

7.5.4. P

Si un pilote saute un test ou zone de régularité ou pour des raisons techniques, ne réalise pas un test ou zone de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et réintégré dans le classement avec une pénalité. Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis à nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'horaire d'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 30 minutes avant le départ du 1er concurrent de l'étape suivante. Pour chaque test de régularité non réalisé, l'équipage sera pénalisé de 15 minutes. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.
Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord)

7.6. P Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA
Le parc fermé de fin d'étape n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA. (Aucune réclamation ne sera admise)

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

En fin de rallye, il sera établi :
Un classement général - un classement jusqu'à 1981
Un classement * Régularité Prestige GT* de Série de 1986 à 1995
Un classement équipages féminins.
Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en espèce non applicable.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 5 mars sur le podium

PARC FERMEE A VEZELISE

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB LORRAIN
BOULEVARD BARTHOU – BP 104 – 54503 VANDOEUVRE CEDEX
TELEPHONE. 09. 63. 05. 68. 54 – TELECOPIE : 03.83.57.99.99
Email : asac.comite@wanadoo.fr - Internet : www.asaclorain.eu